

COLLOQUE INTERNATIONAL

Comment les responsables publics doivent-ils répondre de leurs actes ?



**Jeudi 28
et
Vendredi 29
novembre
2019**

ORGANISÉ PAR :
L'INSTITUT
DE RECHERCHE JURIDIQUE
INTERDISCIPLINAIRE
FRANÇOIS-RABELAIS
EA 7496

NOUS SITUER :
FACULTÉ DE DROIT,
ÉCONOMIE & SCIENCES
SOCIALES DE TOURS
BÂTIMENT B - AMPHI E
50 AVENUE JEAN PORTALIS
37200 TOURS

Comment les agents publics doivent-ils répondre de leurs actes ?

Matinée : Le cadre

Présidence d'Étienne PICARD
Professeur émérite de l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne



9H15 ▪ ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9H30 ▪ ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

Marc DESMET, Vice-Président de l'Université de Tours chargé des relations internationales

Nathalie ALBERT, Doyen de la Faculté de Droit, Économie & Sciences sociales de l'Université de Tours

9H50 ▪ RAPPORT INTRODUCTIF

Christian GARBAR, Professeur émérite de l'Université de Tours, Doyen honoraire de la Faculté de Droit, Économie & Sciences sociales

10H10 ▪ QUEL SENS PEUT-ON DONNER À L'ARTICLE 15 DE LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN ?

Pierre MOUZET, Maître de conférences HDR à l'Université de Tours

10H30 ▪ LES FONDEMENTS HISTORIQUES ET IDÉOLOGIQUES DE L'ARTICLE 15 DE LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN,

Paul CHAUVIN-HAMEAU, Maître de conférences à l'Université de Tours

10H50 ▪ DÉBATS

11H30 ▪ LE DROIT ANGLO-SAXON,

Anne-Elisabeth COURRIER, Maître de conférences à l'Université de Nantes (visio-conférence)

11H50 ▪ LE DROIT POLONAIS,

Malgorzata PYZIAK-SZAFNICKA, Professeure à l'Université de Łódź et juge au Tribunal Constitutionnel de Pologne

Après midi : Les responsabilités

Présidence de Christian VIGOUROUX
Président adjoint de la Section sociale du Conseil d'État



14H00 ▪ LA RESPONSABILITÉ PÉNALE DU POLITIQUE,

Véronique TELLIER-CAYROL, Maître de conférences HDR à l'Université de Tours

14H20 ▪ LA RESPONSABILITÉ POLITIQUE DU FONCTIONNAIRE,

Christian VIGOUROUX, Président adjoint de la Section sociale du Conseil d'État

Philippe LACAÏLE, Premier conseiller au Tribunal administratif de Poitiers et Maître de conférences associé à l'Université de Tours

15H00 ▪ LA RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE DEVANT LA COUR DE DISCIPLINE BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE,
Stéphanie DAMAREY, Professeure à l'Université de Lille 2

15H20 ▪ DÉBATS

15H40 ▪ PAUSE

16H00 ▪ LES ÉVOLUTIONS RÉCENTES EN AMÉRIQUE LATINE :

- LA QUESTION DES RESPONSABILITÉS EN COLOMBIE,

Javier TOBO, Magistrat, ancien référendaire à la Cour Constitutionnelle, Contrôleur général adjoint auprès du Contrôleur Général de la République, Chargé de cours dans plusieurs universités

- LA QUESTION DES RESPONSABILITÉS AU CHILI,

Gabriel BOCKSANG HOLA, Professeur à l'Université pontificale catholique du Chili, Doyen de la Faculté de Droit

16H40 ▪ TABLE RONDE : LA DÉCENTRALISATION EST-ELLE UN PIÈGE POUR LES ÉLUS LOCAUX ?

Sous la présidence de Corinne TOURET, Maître de conférences HDR à l'Université de Tours et membre du Conseil National de Formation des Elus Locaux

Pierre BOISSEAU, Maître de conférences à l'Université de Tours, Adjoint au maire de Blois en charge de la démocratie locale, de l'intégration républicaine, de la laïcité, de l'histoire et de la mémoire et de l'égalité des droits

Mathilde COLLIN, Maître de conférences HDR à l'Université de Tours, Adjointe au maire de Fondettes chargée de l'éducation et de la formation

Daniel LANGÉ, Professeur honoraire de l'Université de Tours, Adjoint au maire de La Riche délégué à l'aménagement, à l'urbanisme et à la prévention des risques

Comment les agents publics doivent-ils répondre de leurs actes ?

Matin : Les sanctions

Présidence de Vincent BRAULT-JAMIN
Bâtonnier du barreau de Tours



9H00 ▪ ACCUEIL

9H30 ▪ L'INÉLIGIBILITÉ :

- LA PRÉCAUTION,

Emmanuel AUBIN, Professeur à l'Université de Poitiers, Vice-Président Relations sociales, Affaires juridiques et Éthique

- LA PUNITION,

Delphine THOMAS-TAILLANDIER, Maître de conférences à l'Université de Tours

10H10 ▪ LA SANCTION PÉCUNIAIRE : REGARDS CROISÉS :

- REGARD PÉNALISTE,

Guillaume BEAUSSONIE, Professeur à l'Université de Toulouse 1 Capitole

- REGARD PUBLICISTE,

Xavier BADIN, Maître de conférences à l'Université de Paris II Panthéon-Assas, Avocat au barreau de Paris

10H50 ▪ DÉBATS

11H10 ▪ PAUSE

11H30 ▪ LES SANCTIONS EN DROIT ITALIEN,

Stefano BATTINI, Professeur à l'Université de Viterbe (Italie)

11H50 ▪ LES SANCTIONS EN DROIT JAPONAIS,

Masahiro SOGABE, Professeur à l'Université de Kyoto (Japon)

DÉJEUNER (Réservé aux intervenants)

Après-midi : Les limites

Présidence de Pascal PERRINEAU
Professeur à l'Institut d'Études Politiques de Paris



14H00 ▪ NE BIS IN IDEM,

Antony TAILLEFAIT, Professeur à l'Université d'Angers

14H20 ▪ LES IMMUNITÉS,

Anne JEANNOT, Maître de conférences à l'Université de Tours

Elisenda MALARET-GARCIA, Professeure à l'Université de Barcelone

15H00 ▪ LE DEVOIR DE DÉSOBÉISSANCE,

Bertrand GARRIGUE-GUYONNAUD, Docteur en droit de l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne

15H20 ▪ DÉBATS

15H40 ▪ TABLE RONDE : LES RELATIONS ENTRE AGENTS PUBLICS ET MÉDIAS : RÈGLES, CONTRAINTES ET USAGES

Sous la présidence de Nicolas SOURISCE,
Journaliste et Maître de conférences à l'École Publique de Journalisme de Tours (EPJT)

Céline CLÉMENT-PÉTREMANN, Responsable de la communication du Parquet national financier, en charge de modules de media training pour les magistrats français

Virginie RIVAIN, Directrice de la communication de la ville de Tours

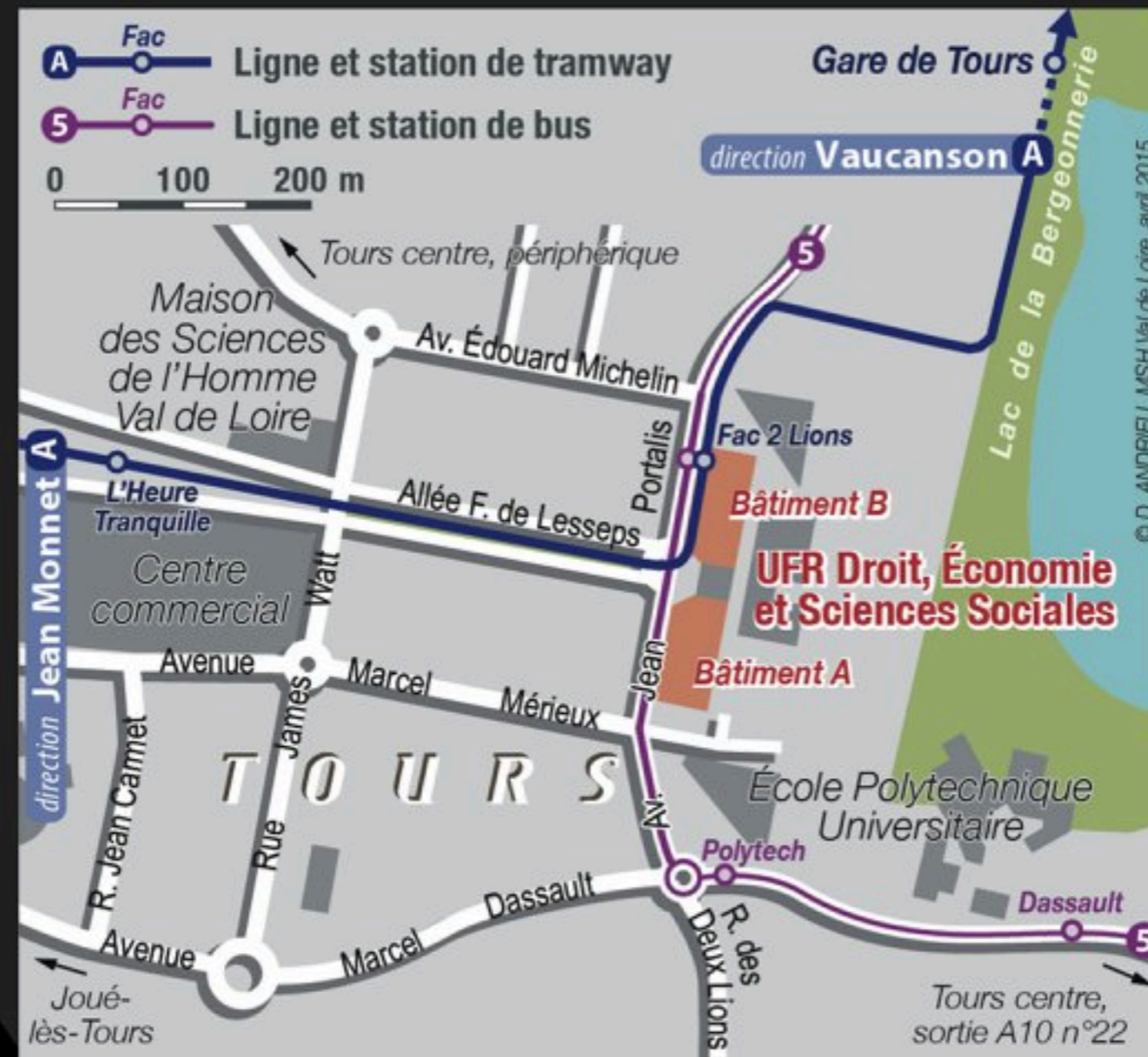
Mariana GRÉPINET, Journaliste politique à Paris-Match

16H30 ▪ RAPPORT FINAL

Jacques CAILLOSSE, Professeur émérite de l'Université de Paris II Panthéon-Assas, Centre d'études et de recherches de sciences administratives et politiques (CERSA)

COLLOQUE INTERNATIONAL

Plan d'accès



Renseignements

Véronique PICARD - Ingénieur d'études / Responsable administrative de l'IRJI François-Rabelais
veronique.picard@univ-tours.fr / 02 47 36 11 70

Inscription payante pour les professionnels

Inscription obligatoire auprès de
irji.secretariat@univ-tours.fr

Date limite d'inscription : vendredi 22 novembre 2019 inclus.

Frais d'inscription 90 €

Formation validée pour la formation continue des avocats et des notaires (14 heures)

Règlement par virement ou chèque à l'ordre de
«l'agent comptable de l'Université de Tours» à envoyer à :

Faculté de Droit, Économie & Sciences sociales de Tours IRJI
François-Rabelais (EA-7496)
À l'attention de Claire GAUMÉ Bâtiment D - Bureau 113 50
avenue Jean Portalis - BP 0607 37206 Tours Cedex 3

Inscription gratuite obligatoire pour les universitaires
et les étudiants (sur justificatif)

jusqu'au vendredi 22 novembre 2019

sur : <https://framadate.org/colloque28et29novembre2019>